



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 16/09/2025

Publication :
le 26/09/2025

Délibération n° D-2025-257

Tarifs municipaux 2025 - Compléments de tarifs - Occupation
du domaine public- Festivités de Noël

Président :

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noémie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID.

Direction des Finances

**Tarifs municipaux 2025 - Compléments de tarifs -
Occupation du domaine public- Festivités de Noël**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L2125-1 du Code la Propriété des personnes publiques, toute occupation commerciale du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

A ce titre, dans le cadre de la programmation des Festivités de Noël, la Ville souhaite proposer une nouvelle redevance de droit de place de 1,40 € / m² pour la période des festivités (15/11/N au 15/01/N+1).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger les tarifs indiqués page 67 de la délibération n°D-2024-398 du Conseil municipal du 9 décembre 2024 ;

- adopter l'ensemble des tarifs pour les occupations spécifiques du domaine public présentés en annexe dont le nouveau tarif pour les festivités de Noël.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/11/2025		POUR MEMOIRE TARIFS AU 01/01/2025	
D - OCCUPATIONS SPECIFIQUES DU DOMAINE PUBLIC				
D.1 - Exposition de véhicule destiné à la vente - l'unité par an		548,90		548,90
D.2 - Exposition de véhicule à titre commercial - l'unité par jour		77,65		77,65
D.3 - Camion magasin équipé pour l'exploitation commerciale en commerce ambulant - l'unité par jour		18,80		18,80
D.4 - Chapiteau, tente, estrade, chalet en bois étal divers de vente et d'exposition, mobilhome l'unité par jour (≤ 16m² maximum) . Tables, chaises, éléments de sonorisation, publicités portatives (win flag, totems, chevalets...), matériels divers (poubelles...), stand de dégustation, appareils de cuisson, de réfrigération, meuble de stockage, ...		30,00		30,00
- par m² supplémentaire		2,70		2,70
D.5 - Vente de fleurs (chrysanthèmes, sapins, ...) - m² par jour		4,30		4,30
D.6 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville - forfait par semaine		89,95		89,95
D.7 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville (du mois de mai à septembre et décembre) - forfait par mois		239,90		239,90
D.8 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville (autres mois par rapport à D7) - forfait par mois		35,35		35,35
D.9 - Evénements culturels, sportifs, associatifs, caritatifs, institutionnels (à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire)		Gratuité		Gratuité
D.10 - Animations commerciales d'intérêt local organisées devant un établissement commercial par ce même établissement et pour son bénéfice- m² par jour un forfait minimum de droit d'occupation sera facturé à hauteur de 15 €		0,41		0,41
D.11 - Animations commerciales autres - m² par jour - la surface prise en compte regroupe celle utilisée par tous les matériels et le périmètre des participants inscrits ou consommateurs, déclarés par l'organisateur (1 m² par personne). un forfait minimum de droit d'occupation sera facturé à hauteur de 30€		1,12		1,12
D.12 - Petit véhicule de vente ambulante (porteur, ...) par jour		8,55		8,55
D.13 - Rampe fixe d'aménagement, tarif unique pour tous les secteurs, le m² / an		78,75		78,75
D.14 - Véhicules motorisés : de livraison (ex : livraison de pizzas), publicitaires				
- secteur 1*, le m² / an		76,60		76,60
- secteur 2*, le m² / an		52,50		52,50
- secteur 3*, le m² / an		26,80		26,80
D.15 - Véhicules non motorisés : de location, de livraison (ex : livraison de pizzas), publicitaires				
- secteur 1*, le m² / an		76,60		76,60
- secteur 2*, le m² / an		52,50		52,50
- secteur 3*, le m² / an		26,80		26,80
D.16 - Préenseignes scellées au sol au droit de la façade (par dispositif)		168,70		168,70
D.17 - Occupation du domaine public - Port Boinot - par mois		674,70		674,70
D.18 - Animations commerciales d'intérêt local (exemple : prestations commerciales de Niort Plage, divers salons et manifestations locales...), le m² / jour		0,50		0,50
D.19 - Occupation du domaine public - Fête de Noël - le m² / pour la période des fêtes (du 15/11/N au 15/01/N+1)		1,40		

* Secteurs géographiques répertoriés (page 69)

R
E
D
E
V
A
N
C
E
S

E
T

D
R
O
I
T
S

O
D
P